

**FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE**  
**MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée**

Depuis maintenant 13 ans, la ville de Lille et ses communes associées accueillent chaque année des jeunes en service civil volontaire, aujourd'hui devenu service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant aux devants des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être. Aujourd'hui, la ville élargit le champ d'intervention des jeunes accueillis en service civique.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets variés.

**OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION**

Encourager les habitants à s'approprier leurs lieux de vie en renforçant leur implication dans la vie de quartier et en favorisant une meilleure cohésion sociale.

**INTITULE DE LA MISSION : Renforcement de la cohésion sociale et accompagnement des habitants dans les quartiers en collaboration avec un agent de proximité.**

**Thème : Solidarité**

**Nb de postes : 1**

**ACTIVITES AU QUOTIDIEN**

La mission vise à renforcer la cohésion sociale en développant et recréant des liens entre les habitants des différents quartiers. Elle inclut la coordination du dispositif des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et l'organisation d'actions d'animation à visée préventive.

En binôme avec un agent de proximité, le volontaire en service civique ira à la rencontre des résidents, établissant un dialogue pour comprendre leurs besoins et préoccupations. Il les accompagnera dans la recherche de solutions adaptées, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers.

Le volontaire sera principalement impliqué dans des actions de terrain. En fonction de ses compétences, il pourra également participer à la gestion du dispositif TIG au sein du service.

**LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :**

Accessible en cas de mobilité réduite : **non**

Accessible en transport en commun : **oui**

Déplacements prévus : **oui**

**Date prévisionnelle de démarrage**

Novembre 2024

**Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail**

9 mois

**Spécificités :**

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? Non

**FORMATION DES VOLONTAIRES**

Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs pompiers qui vous feront passer le PSC1.

**Autres modalités de formation à compléter par la structure d'accueil**

**ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT**

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

**Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil**

**CAPACITE D'INITIATIVE**

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

**A compléter si besoin par la structure d'accueil**

**Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :**

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

**Indemnisation**

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

**DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE**

- RIB (*au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité*)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (*avec numéro de sécurité sociale lisible*)
- Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI recto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)
- L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>
- Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale